

Compte-rendu de réunion

Comité de Pilotage du PAPI du bassin de l'Or

14 décembre 2021 – Candillargues

Participants : 35 personnes (liste en annexe)

Ordre du jour

- ✓ Rappels sur le PAPI Or
- ✓ Bilan de la programmation financière engagée
- ✓ Avancement des actions du PAPI
- ✓ Perspectives 2022

Le diaporama support des interventions résumées ci-après est joint en annexe et consultable au liensuivant :
http://www.etang-de-l-or.com/uploads/file/Eau/PAPI/2021-12-14_COPIE_PAPI.pdf

Introduction

Anthony MELIN, Maire de Candillargues, accueille les participants et les remercie pour leur présence. Il remercie le Sympo de réaliser le comité de pilotage du PAPI sur la commune de Candillargues.

Patricia MOULLIN-TRAFFORT, Présidente du Sympo, remercie le Maire de Candillargues pour son accueil, ainsi que l'ensemble des participants. Elle rappelle que cela fait désormais 3 années que le PAPI du Bassin de l'Or a été signé, suite à un 1^{er} PAPI d'intention qui a permis d'élaborer une stratégie d'actions cohérente sur l'ensemble du bassin.

Le PAPI complet est un programme ambitieux qui intègre un volet conséquent de travaux de protection sur l'ensemble du bassin versant, tout en sensibilisant à la culture du risque et en poursuivant l'amélioration des connaissances. Il totalise un investissement de 19 millions d'euros porté par une dizaine de Maîtres d'Ouvrage différents dont les principaux sont le Sympo et les intercommunalités.

Depuis le début de l'année 2019, le Sympo anime et coordonne la mise en œuvre des différentes actions du PAPI, notamment à travers un comité technique qui s'est réuni le mois dernier et le comité de pilotage du PAPI aujourd'hui rassemblé.

Il est rappelé les objectifs de cette réunion, qui dans la lignée de la concertation mise en place depuis le début du PAPI d'intention en 2014, vise à **partager l'état d'avancement des différentes actions engagées** dans le cadre de ce 2nd PAPI depuis son démarrage en janvier 2019 et à **échanger sur les perspectives pour l'année 2022 à venir**.

Dans un souci d'instaurer une véritable concertation et parce que la démarche du PAPI intéresse l'ensemble des communes du bassin versant concernées par les problèmes d'inondation, **ce Comité de Pilotage est élargi à l'ensemble des communes du territoire du Symbo.**

La Présidente cède ensuite la parole à **Flore IMBERT-SUCHET, Directrice du Symbo** qui rappelle la vulnérabilité du Bassin de l'Or aux inondations ainsi que la démarche PAPI avant de passer la parole à **Christophe ORTH, Chargé de mission inondation au Symbo et animateur du PAPI Or.**

Déroulement :

1. Rappels sur l'élaboration du PAPI 2019-2024

Christophe ORTH (Symbo) revient brièvement sur l'élaboration du PAPI Or, ses enjeux et les grandes orientations retenues pour la période 2019-2024. Pour mémoire le PAPI Or fait suite à un PAPI d'intention (2014-18) et regroupe une quarantaine d'actions pour un montant total de 19 M€ TTC. Ce dispositif a permis de mobiliser une aide publique proche de 70% (Etat, Région, Europe, Département).

2. Bilan de la programmation financière engagée

L'animateur PAPI présente une synthèse de la programmation financière engagée depuis le 1er janvier 2019 : 13 actions engagées pour un montant de 2,4M€ ventilées sur les différents axes du PAPI.

Le détail est présenté en annexe du compte-rendu.

3. Avancement des actions du PAPI

AVANCEMENT DES AXES 0 à 3 - Intervention de Christophe ORTH (Symbo)

Il est présenté les actions engagées par le Symbo concernant l'animation du PAPI (axe 0), l'amélioration des connaissances et la conscience du risque (axe 1 : 7 actions engagées sur 9), l'amélioration de la surveillance, de la prévision des inondations (axe2) et de l'alerte et gestion de crise (axe3).

- **Communication Grand public (MOA : Symbo)**

Le Symbo poursuit son travail de sensibilisation au travers notamment de la mise à jour de son site internet (pages « gestion des inondations » et « PAPI ») et de la publication régulière de brèves facebook, lors notamment de vigilances météo.

Par ailleurs le Symbo continue de participer au projet de recherche de l'INRAE et notamment à son Réseau d'Observateurs des Impacts des Inondations (ROI)

- **Poursuite et amplification du programme de sensibilisation scolaire engagé dans le cadre du PAPI d'intention (MOA : Symbo)**

En 2021, 35 classes supplémentaires ont été sensibilisées (année scolaire classique et reports liés au COVID-19) portant à 1752 le nombre des élèves sensibilisés depuis le démarrage des animations en 2018.

Un accord cadre à bons de commande pour la réalisation des animations a été renouvelé en 2021, pour une durée maximale de 4 années, ce qui permettra de couvrir le reste de la durée du PAPI Or. Le titulaire est l'association MAYANE.

Pour l'année scolaire 2021/2022, 44 classes se sont inscrites à l'appel à projet. Les demandes dépassent les prévisions établies dans le cadre de l'élaboration du PAPI complet et initialement basées sur un nombre maximal de 20 classes/an. Il serait dommage de freiner la dynamique instaurée, par manque de financements. Le COPIL s'accorde sur l'intérêt d'ajuster le montant de cette action dans le cadre d'une demande d'avenant.

- **Pose des repères de crues (MOA : Symbo)**

85 repères de crues (et leurs supports totem bois) ont été fabriqués par le Symbo. Les conventions avec les communes, après délibération, ont été signées. La pose de ces repères se poursuit sur le bassin versant (64% des repères sont posés en 2021).

- **Etude de faisabilité d'un dispositif de prévision des crues (MOA : Symbo)**

Dans le but d'améliorer la connaissance pluviométrique et hydrologique du bassin-versant, mais aussi d'anticiper l'alerte et la gestion de crise, le SPC de Toulouse a été sollicité dans le cadre du PAPI Or. Après analyse des besoins, de l'hydrologie et de campagnes de terrain, il a été proposé un réseau de mesures pour instrumenter les cours d'eau du bassin de l'Or en vue d'améliorer la prévision des crues par un système local d'alerte. Ce schéma devra être validé en 2022, notamment par des analyses hydrologiques complémentaires, avant d'entamer son déploiement dans la foulée.

- **Veille météo, suivi et bilan d'événements par le Symbo :**

Le Symbo a mis en place une veille météo qui suit la pluviométrie, l'hydrologie et l'impact sur le terrain, le cas échéant. Ce suivi, interne au Symbo pour l'heure, a fait l'objet de 4 fiches événements en 2021 (6 sept., 14&15 sept., 5 oct., 31 oct.).

AVANCEMENT DE L'AXE 4

Christophe ORTH (Symbo) présente l'accompagnement technique et méthodologique du Symbo auprès des collectivités du territoire (cf. PCS, DICRIM, PLU, ...), dans l'échange avec les bureaux d'études sur des projets d'aménagements (dossiers loi sur l'eau, ...) et de relais vis-à-vis des parties prenantes sur le projet de Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) qui a été renouvelé en 2021 pour la période 2022-2027.

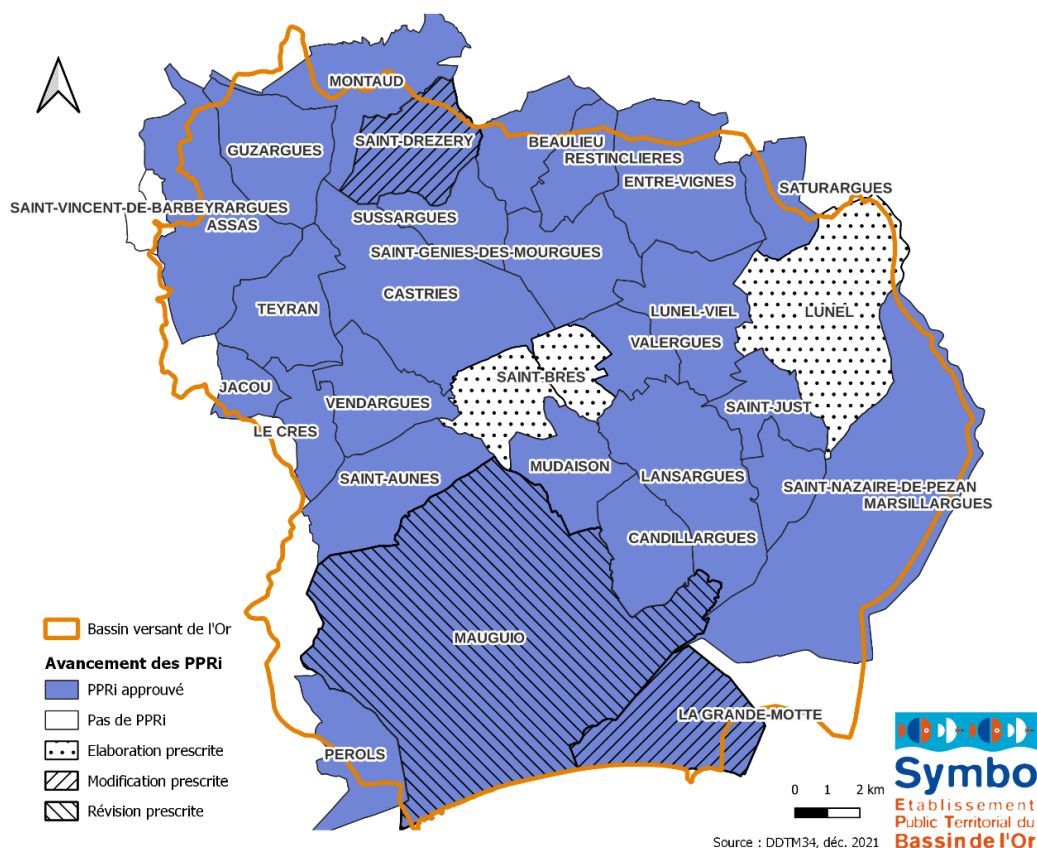
Pascale FIEVET de la DDTM de l'Hérault, présente l'avancement des Plans de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) sur le bassin de l'Or :

- **25 PPRI approuvés**
 - Pérols : approuvé en juin 2021
- **1 PPRI en révision**
 - Mauguio : les cartes d'aléas ont été validées en juin 2021. La concertation débutera début 2022, pour une approbation probable courant 2022.
- **2 PPRI en modification**
 - La Grande Motte : La consultation du public est terminée. Approbation prévue prochainement.

- St Drézéry : Actualisation mineure en cours.

- **3 PPRi prescrits**

- Lunel, St Brès et Baillargues : Pour mémoire, les PPRi sont annulés et l'élaboration prescrite. Toutefois, les cartographies d'aléas restent valables (cf. porter à connaissance)



Cartographie des PPRi sur le bassin de l'Or

Moment d'échange entre les participants :

Frantz DENAT, adjoint au Maire de Mauguio-Carnon, s'étonne que les problématiques d'inondation n'aient pas encore été traitées par des travaux. Il demande également pourquoi cette problématique est découpée en différentes compétences qui se superposent, et s'interroge sur la bonne coordination des actions entre syndicats, commune et agglomération.

Christophe ORTH (Symbo) explique que le choix d'une solution technique demande du temps d'élaboration, de concertation et une succession d'études de plus en plus précises pour arriver jusqu'à la phase de travaux. De plus, la mobilisation des différents financeurs, au sein d'un programme d'actions cohérent et transversal comme un PAPI demande du temps. Par ailleurs, c'est justement le rôle d'un EPTB comme le Symbo de coordonner les différents maîtres d'ouvrages pour assurer une cohérence et une efficacité maximale des actions en travaillant à l'échelle du bassin-versant et en mobilisant l'ensemble des partenaires techniques et financiers. C'est ainsi que le PAPI Or a pu réunir plus de 70% de subventions publiques.

Fabrice PECQUEUR, conseiller municipal de Valergues, souligne que Valergues a été la seule commune à avoir réalisé des diagnostics de réduction de vulnérabilité, dès 2014, sans que les aides

financières n'aient pu permettre aux particuliers de réaliser les travaux nécessaires, les règles de financement n'étant alors pas aussi avantageuses qu'aujourd'hui.

Sylvain RIBEYRE, Pays de l'Or Agglomération, explique qu'il existe trois blocs : les études & actions de sensibilisation, les travaux collectifs et les travaux chez l'habitant. La démarche de PAPI sur le bassin de l'Or est relativement récente (5 ans), cependant les études nécessaires sont longues et primordiales. Par ailleurs, les actions pour la prévision des crues prévues au PAPI Or sont très importantes et doivent être menées au plus tôt, car elles devraient apporter une réelle valeur ajoutée en termes de gestion de crise pour le territoire.

Frantz DENAT (Mauguio-Carnon) exprime sa compréhension de ces éléments mais regrette que cela n'ait pas été fait avant.

Georges ANTHOUARD, Président de l'association pour la prévention des inondations à Lunel (APIL), interpelle l'assemblée sur le PPRi de Lunel qui a été annulé en appel par le Tribunal Administratif et dont l'Etat a été condamné à verser des indemnités aux administrés qu'il n'a d'ailleurs toujours pas réalisés.

Cette situation d'un PPRi annulé sans nouvelle cartographie est une double peine pour le territoire car le porter à connaissance du PPRi doit toujours être appliqué.

Patrick SANDRAT, de l'Association des riverains du Bérange à St Brès exprime sa solidarité avec l'APIL car la situation est identique sur le territoire de St Brès et Baillargues, dont le PPRi a été annulé suite à l'enquête publique (2006) et aucun nouveau PPRi n'est à l'étude à ce jour.

AVANCEMENT DE L'AXE 5

Christophe ORTH (Symbo) présente l'avancement de la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens (axe 5) avec le lancement du programme **OR ALABRI** en 2021 (MOA : Symbo). Le marché a été attribué courant 2021 au bureau d'études MAYANE pour diagnostiquer et accompagner les riverains souhaitant réaliser des travaux de mitigation jusqu'à la fin du PAPI (fin 2024). Les réunions techniques et de pilotage (COTECH & COPIL) ont été réalisées à l'automne. Les documents d'élaboration et supports de communication sont en cours d'élaboration, en même temps que la rencontre des communes prioritaires en vue de l'envoi d'un courrier d'information et d'invitation à une réunion publique pour les personnes concernées (500 habitats pré-identifiés au PAPI). Les premiers diagnostics devraient avoir lieu fin du 1^{er} trimestre 2022, jusqu'au terme du PAPI.

AVANCEMENT DE L'AXE 6 & 7

L'animateur PAPI indique qu'il est toujours chargé de réaliser un appui technique à la mission « rivière » du Symbo afin de garantir une bonne intégration des problématiques « inondation » et « gestion des milieux aquatiques » à l'échelle du bassin versant.

A ce sujet, il est à noter :

- La signature en octobre 2021 de l'arrêté préfectoral valant DIG sur les plans de gestion des cours d'eau du bassin de l'Or, qui va ouvrir la possibilité de l'entretien des berges sur les parcelles privées (après élaboration d'une convention)
- Le lancement d'une étude de restauration des cours d'eau sur Cadoule & Bérange.

Par ailleurs, le Sympo, par délégation de compétence GEMAPI de la Communauté de Communes du Pays de Lunel (CCPL), assure la gestion et la surveillance des digues classées du territoire sur Lunel-Viel et Saint-Nazaire-de-Pézan.

A noter les avancées réglementaires en 2021 pour ces 2 ouvrages classés :

- La mise à jour des conventions de gestion avec les communes et des consignes de surveillance
- La mise à jour des Etudes De Danger (EDD)
- Le dépôt des demandes de régularisation des systèmes d'endiguement
- L'engagement des actions de sécurisation prévues au PAPI (actions 7.5 et 7.6) avec la consultation en cours du marché de maîtrise d'œuvre.

Globalement, les actions prioritaires de l'axe 6 sont quasiment toutes engagées ou terminées. Tandis que 6 des 7 actions de l'axe 7 sont engagées. Le détail d'avancement des actions de ces axes est présenté en annexe.

Actions engagées par la Métropole de Montpellier (3M) - INTERVENTION D'AMANDINE AURICHE

Amandine AURICHE (3M) présente l'avancement des actions engagées par 3M en 2021 dans le cadre du PAPI Or :

- **Ecrêtement sur le secteur des Moulygous à Baillargues (action 6.3) :**

Les études au stade avant-projet (AVP) ont été livrées en octobre 2020. Il a tout d'abord été demandé une actualisation du coût de l'acquisition foncière, puis le travail de la MOE s'est concentré sur la levée des réserves de la Commission Mixte Inondation (CMI) lors de la labellisation du PAPI à savoir : « *mettre à jour au regard des observations de l'Irstea, les ACB et de réaliser une analyse de sensibilité des résultats. En l'absence de démonstration socio-économique de la pertinence des opérations, le FPRNM ne participera pas à leur financement* ».

La livraison de l'ACB actualisée par le bureau d'étude (Suez), avec la nouvelle estimation foncière, retient un coût total de 3,54 M€ HT. Les résultats de l'ACB donnent un ouvrage avec une durée d'amortissement supérieure à 100 ans, quelles que soient les hypothèses retenues de l'analyse de sensibilité. Seule l'hypothèse d'un coût du foncier nul donne un résultat légèrement meilleur (rentabilité : 88 ans).

Il est attendu une transmission officielle des résultats de l'ACB par la 3M au Préfet pilote (copie DREAL, DDTM, Sympo et Ville de Baillargues) afin de statuer sur le maintien des financements FPRNM (cf. remarque de la CMI).

Puis, le Gemapien (3M) statuera sur le maintien ou non de l'action au regard de ces nouveaux éléments économiques.

François MAROT, de la commune de Baillargues, s'interroge sur la faisabilité de ce bassin de rétention et de son rôle. Il est demandé si cette action a bien pris en compte les aménagements liés au Parc Gérard Bruyère et notamment la reprise qui a été faite de l'entonnement en amont de la RN113. Toutefois si c'est le cas et que cet ouvrage protège les habitations, il est très important de réaliser cette action.

Amandine AURICHE (3M) explique que le Parc Gérard Bruyère est en cours de régularisation réglementaire. Des études supplémentaires sont prévues en 2022 et permettront d'apporter plus de précisions sur la configuration hydraulique globale.

Flore IMBERT-SUCHET (Sympo) rappelle que le cadre prévu sous la RN113 a bien été pris en compte dans l'étude hydraulique du PAPI d'intention, sur la base de la capacité hydraulique transmise à l'époque par la Commune (à l'état projet).

Amandine AURICHE (3M) précise qu'une Etude De Danger (EDD) va être réalisée sur la zone et va permettre de détailler l'impact pour différentes occurrences.

Jennifer CUCHET, DGS de Baillargues, demande à faire un point technique pour bien comprendre l'ensemble et à être associée, notamment au regard des projets sur la commune. Il est regretté que le Parc ait été fait trop vite, sans avoir pu bénéficier de financements de l'Etat.

L'Association des riverains du Bérange se dit émerveillée par le travail réalisé mais regrette les faibles montants engagés sur la problématique des inondations, compte tenu de ceux engagés ailleurs, ainsi que la longue durée de réalisation de ces actions.

L'association se réjouit de la chance d'avoir une instance qui fédère sur la problématique à l'échelle du bassin-versant. Toutefois il est regretté qu'il y ait des intérêts divergents. En effet, le Bérange est largement endigué. L'association a déjà demandé à ce que ces digues soient supprimées, sans obtenir aucune réponse.

L'association interpelle les élus à réfléchir sur le bien-fondé de leurs décisions.

- [Réduction des inondations de la Cadoule à Baillargues/St Aunès \(action 6.6\)](#)

Amandine AURICHE (3M), présente l'action terminée sur l'arasement du merlon du golf de Massane à Baillargues.

Jennifer CUCHET (Baillargues) remercie la 3M pour ces travaux ainsi que la digue de protection de Profil System.

Amandine AURICHE (3M), poursuit avec la présentation de la fin des études de mise en œuvre de la GEMAPI et de l'application du décret digues (action 7.1), puis il est fait un point détaillé de l'avancement de la protection rapprochée sur Pérols.

- [Protection rapprochée sur Pérols \(action 7.7\) :](#)

Les études préliminaires ont été livrées en novembre 2021, après concertation avec la Ville de Pérols et les pêcheurs notamment.

L'étude est confrontée à diverses contraintes techniques, qui sont en cours d'intégration : manque de données sur les infrastructures existantes, intégration paysagère de l'ouvrage dans le projet global de réaménagement du secteur du port, ainsi que du maintien de la bonne compatibilité de l'ouvrage avec les usagers (pêche et plaisance), ce qui amène des surcoûts significatifs.

Le montant estimatif des travaux est actualisé à 1.9M€ HT (+90% du montant labellisé), avec une réserve sur l'augmentation actuelle de l'acier sur le marché mondial (+30% actuellement).

La phase AVP du projet a démarré. Les investigations géotechniques vont débuter. L'année 2022 sera consacrée à la poursuite des études de conception (AVP/PRO) et à l'élaboration des dossiers réglementaires dans l'objectif de déposer une demande d'autorisation environnementale pour l'été 2022. L'enquête publique pourrait alors avoir lieu au printemps 2023 pour un démarrage des travaux fin 2023 (durée estimée à 7 mois).

Actions engagées par l'Agglomération du Pays de l'Or (POA) - INTERVENTION DE LAETITIA BAKOUR

Laetitia Bakour (POA) présente l'avancement des actions engagées par POA en 2021 dans le cadre du PAPI Or :

- **Protection de Candillargues (action 6.4)**

L'action labellisée au PAPI (rehausse de la RD24 à la demande de l'ancienne municipalité de Candillargues) n'a pas été retenue par les nouvelles municipalités de Mudaison et Candillargues qui préfèrent le scénario de protection rapprochée, annexé au PAPI labellisé.

Un marché de MOE a été notifié en juin 2021 pour réaliser les études préliminaires (ANTEA), avec l'étude de plusieurs variantes demandées par les élus communaux. Des compléments topographiques ont été commandés.

Les premiers rendus sont attendus au premier trimestre 2022. L'année sera consacrée au choix de la solution et à l'élaboration des dossiers réglementaires, pour un dépôt espéré fin 2022.

Anthony MELIN, maire de Candillargues, souligne sa volonté d'étudier ces nouvelles variantes. Laetitia BAKOUR (POA) confirme que le territoire initial a bien été élargi et que différentes variantes sont étudiées.

- **Etude préalable à la définition des Systèmes d'endiguement (action 7.1)**

POA a engagé sur son territoire une étude, confiée à ISL et SEPIA (juillet 2019), visant à apporter une aide à la décision des élus de POA pour définir les systèmes d'endiguement sur lesquels l'Agglomération engagera sa responsabilité de GEMAPIEN. Cette étude intègre également la partie littorale en vue d'identifier les ouvrages de défense contre la mer.

La finalisation des propositions de systèmes d'endiguement est prévue pour fin 2021.

A noter que l'étude n'intègre pas la réalisation des dossiers de demande d'autorisation des systèmes d'endiguement retenus.

- **Sécurisation de la digue de la Balaurie à Mauguio (action 7.2)**

Cette opération est réalisée via un groupement de commande avec le Conseil Départemental de l'Hérault (CD34). Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué en juillet 2020 (ANTEA). Trois variantes ont été étudiées dans le cadre des études préliminaires et sont actuellement en discussion.

L'objectif est de déposer les dossiers réglementaires lors du 1^{er} semestre 2022.

Frantz DENAT (Mauguio-Carnon) fait part de son inquiétude sur l'enveloppe des travaux de l'action qu'il estime sous-estimée. **Laetitia BAKOUR (POA)** rappelle que les coûts du PAPI ont été estimés à l'échelle du bassin-versant et que le travail à l'échelle locale, à un stade plus détaillé, peut amener des différences de coûts, d'autant plus avec les répercussions du COVID-19 et d'éventuelles modifications techniques par rapport à la solution initiale. Sur ce secteur, la voie verte a depuis été réalisée, modifiant certains aspects techniques du projet

- **Protection de Lansargues (action 7.4)**

Laetitia BAKOUR (POA) annonce que le marché de maîtrise d'œuvre est en cours de consultation pour une attribution prévue en janvier 2022. L'année à venir sera consacrée à la définition du projet. Les diagnostics des habitations faisant l'objet de mesures de mitigation seront réalisés par le SYMBO dans le cadre du Programme OR-ALABRI qui a débuté fin 2021.

L'association des riverains du Bérange se félicite des financements à destination des riverains inondés (cf. programme OR ALABRI), mais s'interroge sur la pertinence de dépenser de l'argent auprès des particuliers alors qu'il suffirait de faire sauter les merlons existants afin de reconquérir les zones d'expansion de crue existantes.

Fabrice PECQUEUR (Mairie de Valergues), s'étonne que l'on parle peu des inondations par ruissellement. Sur Valergues, plus de 50% des habitations sont inondées par ruissellement et non par débordement.

Christophe ORTH (Sydbo) indique que le programme OR ALABRI permet d'intervenir aussi sur les inondations par ruissellement, sous réserve d'apporter des éléments permettant de valider les hauteurs d'eau potentielles dans les bâtiments.

4. Perspectives 2022

Christophe ORTH (Sydbo) présente les principales perspectives pour l'année à venir. Il est indiqué que l'année 2022 sera essentiellement consacrée à la poursuite et la mise en œuvre opérationnelle des actions engagées depuis le début du PAPI, avec un événement majeur le dépôt d'une demande d'avenant au PAPI.

- **Avenant simple au PAPI Or :**

Il est présenté en séance le projet d'avenant simple qui vise deux axes importants du PAPI Or :

- **Axe 5 / Réduction de vulnérabilité :**
 - Il s'agit d'intégrer les nouveaux taux de financement de l'Etat, qui sont passés, après la labellisation du PAPI Or, de 40 à 80% d'aides pour les particuliers (mesure dite « RV PAPI »). Il est donc primordial d'intégrer ces nouveaux taux de financement, tout en rééquilibrant les actions de l'axe 5 pour privilégier les maîtrises d'ouvrages par les particuliers, afin d'encourager le dispositif « OR ALABRI ».
 - Il est proposé dans le même temps de renforcer l'enveloppe financière des diagnostics (action 5.1) afin d'intégrer des actions indispensables de communication et d'accompagnement et de suivi des propriétaires du début à la réalisation d'éventuels travaux de mitigation, et qui n'étaient pas chiffrées initialement.
- **Axe 1 / Sensibilisation scolaire :**
 - Il s'agit d'augmenter le volume de classe (action 1.5) afin de répondre à une demande croissante du territoire pour une action particulièrement bien accueillie (doubler le nombre de classes par an).

A ce stade, l'incidence financière globale serait de 164 333 €, soit un peu moins de 1% du PAPI Or. Ce qui ne remet aucunement en cause l'équilibre économique du PAPI et ne fait que renforcer sa stratégie initiale. La procédure serait donc celle d'une demande d'un avenant simple à la convention initiale.

Le comité de pilotage du PAPI Or est entièrement favorable à ce projet d'avenant qu'il encourage et valide.

Ce dernier devrait être déposé auprès des services de l'Etat dès le début de l'année 2022.

- **Actions pour 2022**

Poursuite des actions sur la culture du risque, sur les actions réglementaires.

L'année 2022 devrait être marquée par la mise en œuvre des premiers diagnostics de la mission OR ALABRI, ainsi que par la mise en œuvre d'un réseau de mesures sur les cours d'eau du bassin de l'Or. Une attention particulière sera accordée au suivi des maîtrises d'œuvres des actions structurelles engagées.

- **Opérations nouvelles à engager**

Il est prévu d'engager deux nouvelles actions structurelles en 2022 portées par POA :

- Réduction des inondations de la Balaurie à l'Ecoparc de St Aunès (action 6.5)
- Système d'endiguement rive droite de la Cadoule à Mauguio (action 7.3)

En conclusion, **Patricia MOULLIN-TRAFFORT, Présidente du Symbo**, remercie l'assemblée pour sa participation active, ces échanges riches et pour la dynamique enclenchée par l'ensemble des partenaires. Elle fait part de sa compréhension des frustrations du territoire sur plusieurs sujets mais reste convaincue du bien fondé de la démarche et de la force de ce partenariat étroit entre financeurs, techniciens et élus locaux.

Annexe : Liste des participants et documents de présentation

ANNEXE 1 : Participants & diffusion

Organisme	Nom Prénom	P ¹	E ²	A ³
Agence de l'eau RMC	BATLLE Frédérique			X
Association des Cabaniers de Pérols	ROUCHER Jacques,			X
	CLAPAREDE Luc			X
Association des Riverains du Bérange	SANDRAT Patrick	X		
	KAYLEDJIAN Patrick	X		
APIL (Association pour la Prévention des Inondations à Lunel)	ANTHOUCARD Georges	X		
	PERRIN Jean	X		
	LEFEBVRE Jacques	X		
Association Le Crès Salaison Environnement	TEULIERE Jean Paul			X
CAPNUBAM (collectif d'associations) : Association des Amis et Riverains du Ponant	BORNEMAN Daniele			X
Chambre d'agriculture de l'Hérault	LEVAUX Marie	X		
	LACHENAL Renaud		X	
Chambre du Commerce et des Industries	DELJARRY André			X
Communauté de Communes du Pays de Lunel, Services Techniques	CARLES Cyrille	X		
Vice Président Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, et élu au Sympo	ARMAND Jean-Claude	X		
Département de l'Hérault, et élus au Sympo	MARKOVIC Jacqueline	X		
	PELLET Yvon			X
Département de l'Hérault, services techniques	VILLATTE Cécile		X	
	BOSSE Sébastien	X		
DDTM34	FIEVET Pascale	X		
	SCELSE Estelle			X
DREAL Occitanie	DOLLE Claire			X
	HERPIN Georges			X
Mairie de Baillargues, Services Techniques	CUCHET Jennifer	X		
	MARROT François	X		
	HERMAN Mathilde	X		
Maire de Candillargues et Vice-Président de Pays de l'Or A.	MELIN Anthony	X		
Mairie du Crès	CROS Jean-François	X		
Mairie de Marsillargues, et élu au Sympo	TEMPIER Florian	X		
Mairie de Mauguio-Carnon	DENAT Frantz	X		
Mairie de Mauguio-Carnon, et élu au Sympo	GANIBENC Bernard	X		
Mairie de Mauguio, Services Techniques	OUNOUGHJI Karim	X		
Maire de Mudaison et Vice-Président de Pays de l'Or A.	PY-CLEMENT Philippe	X		
Mairie de Pérols, services techniques	PARAME Willy	X		
Maire de Saint-Aunès, et Vice-Président de Pays de l'Or A.	HUGUES Alain	X		
Mairie de Saint-Aunès, et élu au Sympo	GRABIEL Gérard	X		

¹ P : Présent(e)

² E : Excusé(e)

³ A : Absent(e) [liste de diffusion]

Organisme	Nom Prénom	P ¹	E ²	A ³
Mairie de Saint-Aunès, services techniques	TISSOT Christelle		X	
Mairie de Teyran	ROCHER Patrick		X	
Mairie de Valergues, et élu au Sydbo	PECQUEUR Fabrice	X		
Mairie de Vendargues	RASCALOU Max	X		
Vice-Présidente Montpellier Méditerranée Métropole, et élue au Sydbo	NEGRET Véronique	X		
Montpellier Méditerranée Métropole, et élu au Sydbo	PATERNOT Bruno		X	
Montpellier Méditerranée Métropole, services techniques	ZUMBIHL Nicolas		X	
	AURICHE Amandine	X		
Vice-Président Pays de l'Or Agglomération, et élu au Sydbo	JEANJEAN Christian		X	
Pays de l'Or Agglomération, services techniques	BAKOUR Laetitia	X		
	RIBEYRE Sylvain	X		
Région Occitanie, services techniques	AOUBID Schéhérazade		X	
Syndicat du Bassin du Lez (Syble)	BOURSIAC Anne			X
Syndicat du Vidourle	ADOUL Karine			X
Syndicat Mixte du Bassin de l'Or, Présidente	MOULLIN-TRAFFORT Patricia	X		
Syndicat Mixte du Bassin de l'Or, services techniques	IMBERT Flore	X		
	MARTIN Eric	X		
	ORTH Christophe	X		
Autres Mairies du bassin-versant	Diffusion de l'invitation			X
Autres associations	Diffusion de l'invitation			X

ANNEXE 2 : diaporama support de la réunion

http://www.etang-de-l-or.com/uploads/file/Eau/PAPI/2021-12-14_COPIE_PAPI.pdf